

21. Le casque

La tête est le plus fréquemment touchée lors des accidents des deux-roues; Il est donc essentiel d'être bien protégé.

Les différents types de casque

Il existe deux types de casques :

- ☞ les enveloppants (appelés aussi jet et demi-jet).
Ils assurent une bonne protection. Ils n'entraînent pas de problème d'écran (buée - rayures)
- ☞ les intégraux Ils sont un peu plus lourds, mais assurent une meilleure protection.

Comment choisir un casque

- ☞ rechercher d'abord l'estampille **NF** casque moto de couleur verte, fixée à l'intérieur du casque.
Le port du casque avec la marque **NF** est obligatoire pour circuler sur la voie publique : norme NF 72305 étiquette verte exigée (les casques qui ont une estampille bleue sont interdits à la vente depuis le 1er janvier 1986). Il existe aussi une nouvelle marque d'homologation européenne composée d'un cercle à l'intérieur duquel se trouve la lettre **E**, suivie du numéro distinctif du pays qui a accordé l'homologation. Par exemple, la marque **E 2** indique que le casque a été homologué conformément au règlement européen en France.
- ☞ vérifier que l'estampille porte un numéro de licence et la date de fabrication.
Cette estampille prouve que le casque est conforme aux normes de sécurité, qu'il a subi avec succès des essais en laboratoire reproduisant ce qui peut se passer dans un accident et que sa fabrication est en permanence contrôlée par l'AFNOR.
- ☞ essayer le casque qui doit être à la taille exacte, sans comprimer les oreilles, avoir un système d'attache pratique, un écran qui ne s'embue pas trop vite et permette la vision latérale la meilleure possible.

Composition

Un casque se compose:

- ☞ d'une calotte : enveloppe extérieure en matériaux durs, lisses et résistants conçus pour répartir l'impact des chocs et faciliter le glissement. Il peut s'agir de matières telles que polycarbonates, polyester et fibres de verre.
- ☞ d'un amortisseur: le calotin, destiné à absorber une partie des chocs.
- ☞ d'un rembourrage: pour le confort
- ☞ d'un système d'attache: courroie avec boucle, jugulaire, etc... qui maintient le casque en place.
- ☞ d'un écran
- ☞ d'une visière

Entretien

- ☞ Remplacer le casque après tout choc; un casque ayant subi un choc doit être détruit, même s'il ne semble pas abîmé.
- ☞ Changer régulièrement la visière (rayures, moindre transparence).
- ☞ Changer de casque régulièrement, environ tous les 5 ans, car il s'use plus ou moins vite suivant le matériau utilisé pour fabriquer la calotte.
- ☞ Ne jamais acheter un casque d'occasion.
- ☞ Ne pas le peindre ni coller d'autocollants dessus. Les pigments et les collés risquent de détériorer le matériau de la calotte.
- ☞ Pour les mêmes raisons, ne jamais le nettoyer avec de l'essence ou des solvants. Utiliser uniquement de l'eau savonneuse.
- ☞ Ne pas le percer pour rajouter une visière ou pour une autre raison.
- ☞ N'utiliser jamais de vis non plus, elles deviennent de véritables poinçons en cas de choc.

Réglementation

Article L.8 (loi n° 90.977 du 31.10.90).

Tout conducteur d'un véhicule à 2 roues circulant sans être coiffé d'un casque peut être immobilisé, l'immobilisation pouvant être transformée en mise en fourrière du véhicule.